

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS QUE VOUS DÉPOSEZ EN DÉCHÈTERIE ?



CARTONS

NOUVEAUX CARTONS, PAPIER KRAFT



MÉTAUX

OBJETS MÉTALLIQUES



BOIS

PANNEAU EN AGGLOMÉRÉ, BOIS POUR CHAUFFERIE



VÉGÉTAUX

COMPOST



TOUT-VENANT INCINÉRABLE

PRODUCTION DE CHALEUR



TOUT-VENANT NON-INCINÉRABLE

ENFOUISSEMENT



DÉBLAIS / GRAVATS

REMLAIS



PNEUMATIQUES

PNEUS RECHAPÉS, SOLS AMORTISSANTS, VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CIMENTERIE



TEXTILES

VÊTEMENTS D'OCCASION, LAINE D'ISOLATION...



PAPIERS

NOUVEAUX JOURNAUX, PROSPECTUS, ANNUAIRES...



VERRES

NOUVELLES BOUTEILLES



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE



HUILES MOTEURS

RECYCLAGE OU VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



HUILES VÉGÉTALES

RECYCLAGE EN BIOCARBURANT



PILES ET ACCUMULATEURS

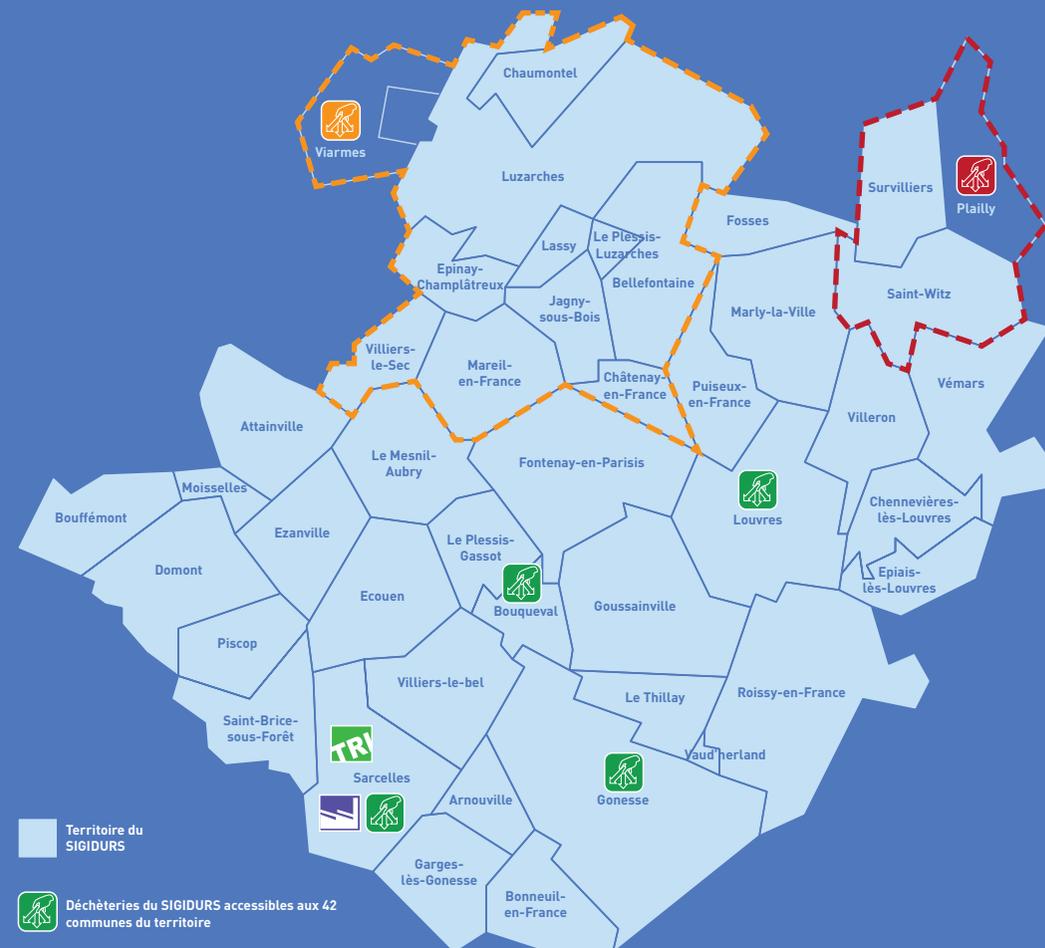
TRAITEMENT SPÉCIFIQUE



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE

LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES



Territoire du SIGIDURS



Déchèteries du SIGIDURS accessibles aux 42 communes du territoire

Déchèteries autres syndicats :



Viarmes : déchèterie gérée par TRI-OR et réservée aux habitants des communes concernées.



Plailly : déchèterie gérée par le SMVO et réservée aux habitants des communes concernées.



Centre de tri



Centre de valorisation énergétique

JETONS MIEUX
JETONS MOINS



GUIDE des déchèteries



UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

Afin de favoriser le traitement et la valorisation de différents flux de déchets, notamment ceux non collectés au porte à porte, le SIGIDURS a développé un réseau de déchèteries sur son territoire.

Ainsi, quel que soit votre lieu de résidence, vous êtes à environ 10 km de la déchèterie la plus proche (voir carte au dos).

LE RÔLE DES DÉCHÈTERIES

En complément des collectes au porte à porte, les déchèteries permettent :

- aux habitants de pouvoir se débarrasser de déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte traditionnelle, c'est-à-dire les encombrants, les déchets dangereux et les déchets végétaux ;
- de protéger l'environnement en limitant les dépôts sauvages et en collectant les déchets polluants ;
- d'économiser les matières premières en favorisant le recyclage et la valorisation.



LES MISSIONS DU GARDIEN

Le gardien de déchèterie est là pour assurer le bon fonctionnement du site et faire respecter son utilisation conformément au règlement intérieur.

Il vous accueille et vérifie votre droit d'accès ainsi que la nature des déchets que vous amenez.

Il vous indique les bennes ou contenants dans lesquels vous devrez déposer vos déchets.



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UNE DÉCHÈTERIE

A CHAQUE DÉCHET SA PLACE



ASTUCE
Avant de jeter, pensez à donner ou à réparer !

<p>CARTONS</p> <p>Ici, je dépose : cartons propres, pliés et aplatis.</p> <p>INTERDICTION : films plastiques, polystyrène, cartons souillés.</p> <p>Ma 2^e vie : nouveaux cartons</p>	<p>TOUT-VENANT INCINÉRABLE</p> <p>Ici, je dépose : objets de moins de 80 cm, tissus souillés, cartons souillés...</p> <p>INTERDICTION : plâtre, placoplâtre, objets de plus de 80 cm.</p> <p>Ma 2^e vie : production de chaleur par incinération</p>	<p>VÉGÉTAUX</p> <p>Ici, je dépose : branchages, feuillage, branches d'élagage, tailles de haies, tontes de pelouse.</p> <p>INTERDICTION : branches de diamètre de plus de 15 cm, tronc, souche, sac plastique, pot de fleur, grillage.</p> <p>Ma 2^e vie : compost</p>	<p>TOUT-VENANT NON INCINÉRABLE</p> <p>Ici, je dépose : sommiers, matelas, moquette, fauteuils, vitres, plâtre, placoplâtre, laine de roche, laine de verre...</p> <p>INTERDICTION : amiante.</p> <p>Traitement : enfouissement</p>	<p>MÉTAUX</p> <p>Ici, je dépose : objets métalliques : cadres de vélo, de sommier, jantes, casseroles...</p> <p>INTERDICTION : bouteilles de gaz, extincteurs, électroménager, ballons d'eau chaude.</p> <p>Ma 2^e vie : objets métalliques</p>	<p>GRAVATS</p> <p>Ici, je dépose : béton, ciment, parpaings, carrelage, ardoise, tuiles, terre, sable, cailloux...</p> <p>INTERDICTION : plâtre, fibrociment amiante, laine de roche, laine de verre.</p> <p>Ma 2^e vie : remblais</p>	<p>BOIS</p> <p>Ici, je dépose : cagettes, planches, palettes, osier, portes et mobilier en bois...</p> <p>INTERDICTION : déchets végétaux, déchets d'élagage.</p> <p>Ma 2^e vie : aggloméré, bois pour chaufferie</p>
--	---	---	---	--	---	--

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès est gratuit et réservé aux particuliers munis d'une carte et habitant l'une des 42 communes du territoire du SIGIDURS.

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS ?

Rendez-vous dans l'une des déchèteries situées sur le territoire du SIGIDURS, une carte vous sera remise sur présentation :

- d'une pièce d'identité,
- ET d'un justificatif de domicile récent (moins de 6 mois),
- ET de la carte grise du ou des véhicules utilisés.



www.sigidurs.fr

0 800 735 736

